

## BUREAU du 18 octobre 2010

### Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix, le 18 octobre à 18h00, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 4 octobre 2010, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Jean-François VASSEUR ;

Membres du BUREAU présents et absents :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
1 – Jean-François VASSEUR 2 – Jean-Claude RENAUX 3 – Didier CARDON	1 – Sarah THUILLIEZ 2 – Jean-Pierre TETU 3 – Catherine QUIGNON	1 – Daniel CARPENTIER 2 – Patrice LETALLE 3 – Laurent SOMON

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2010 transmis aux membres le 4 octobre 2010 est approuvé.  
M. Jean-Claude RENAUX est désigné **secrétaire de séance**.

### I – DELIBERATIONS DU BUREAU

#### 01 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST AMIENS

L'adhésion de la communauté de communes Ouest Amiens au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée  
**Adoptée à l'unanimité**

#### 02 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMS »

Il s'agit d'un appel d'offres lancé dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par Somme Numérique. Le marché « Prestations de services de télécoms » est attribué comme suit :

Lot	Désignation	CHOIX
1	Téléphonie filaire : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire hors accès primaires (T2) et acheminements des trafics téléphoniques suivants : • Communications entrantes (y compris le trafic entrant sur n° de type 08AB), • Communications sortantes non prises en charge par la technique de présélection du transporteur, • Trafic entrant sur numéros de type 08AB	France Telecom
2	Téléphonie filaire : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire de type accès primaires «T2» et acheminement des trafics téléphoniques suivants : • Communications entrantes et sortantes (toute destination) de ces accès, • Communications sortantes prises en charge par la technique de présélection du transporteur des accès mis en œuvre dans le cadre du lot n°1.	SFR
3	Téléphonie filaire : Postes téléphoniques analogiques ou numériques.	<i>Infructueux</i>
4	Téléphonie filaire : Services de type IP-Centrex	Option Service
5	Téléphonie mobile : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire et acheminement des communications entrantes et sortantes depuis les téléphones mobiles. La fourniture d'une flotte de mobiles fait partie intégrante de la consultation.	SFR

Syndicat mixte SOMME NUMERIQUE

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>CHOIX</b>
6	Transfert de données : Liaisons louées, à savoir toutes les liaisons point-à-point (type LLA ou Transfix).	France Telecom
7	Transfert de données (xDSL) : Fourniture d'un service de réseaux privés virtuels (RPV) de niveau 3 (IP) avec accès au réseau Internet haut et bas débit en cœur de réseau.	Option Service
8	Internet : Fourniture d'accès au réseau Internet très haut débit (à partir de 10 Mb/s) – 2 titulaires	1 - Saint Fuscien : ADISTA 2 – FRIANT : France Telecom
9	Offre packagée type « box » : Fourniture d'une solution packagée de téléphonie et accès Internet pour les très petits sites.	<i>Infructueux</i>

**Adoptée à l'unanimité**

**03 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « CONTRAT DE SERVICE DU CENTRE SERVEURS »**

Le présent marché a pour objet de confier la gestion du centre serveurs mutualisé du syndicat mixte Somme Numérique, permettant la sauvegarde des données et l'hébergement de services pour le compte de ses membres. Le marché « contrat de services du centre serveurs » est attribué à la société NEURONNEXION

**Adoptée à l'unanimité**

**II – Informations du Président**

**DECISIONS DU PRESIDENT**

**Avenant n°1 à la convention donnant droit d'usage du réseau PN signée avec l'Université de Picardie Jules Verne – décision du 20 septembre 2010**

Cet avenant n°1 a pour objet de mettre à disposition de l'UPJV une liaison complémentaire de 1 300 ml afin de relier le site du Logis du Roy.

**Aide antenne satellite – décision du 20 septembre 2010**

Une aide de 150€ a été attribuée à la S.C.E.A. de Margères pour l'installation d'une antenne satellite à DOUILLY.

**Contrat d'emprunt de 1 000 000 € avec l'établissement financier CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE – décision du 21 septembre 2010**

Après consultation auprès des établissements financiers, il a été décidé de procéder auprès de la CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE à la mise en place d'un emprunt à taux fixe à échéance choisie d'un montant maximum de 1 000 000 € dont les principales caractéristiques financières sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 14 ans et 90 jours avec 15 échéances annuelles
- Commission d'engagement : néant
- Amortissement du capital : à échéances constantes
- Base de calcul des intérêts : nombre de jours forfaitaire divisé par 360.
- Taux d'intérêt : 3,14% avec périodicité annuelle.

**Convention de location de fibres optiques inactivées avec l'opérateur NEURONNEXION – décision du 23 septembre 2010**

Il s'agit d'une convention cadre de location de fibres optiques noires inactivées pour répondre aux demandes de l'opérateur NEURONNEXION.

La séance est levée à 18h45